



## La complémentaire de vie, qui nous rajeunit

**1** Vraie mutuelle

**2** Prévention et services

**3** Avantages bien-être



### Perte d'autonomie

Une offre souple et innovante, pour préserver votre autonomie et sécuriser votre avenir.



## Le saviez-vous?

L'âge d'entrée en dépendance est estimé à 79 ans pour les hommes et à 83 ans pour les femmes.

Le nombre de personnes dépendantes va doubler en l'espace de 50 ans, passant de 1,2 million en 2010 à 2,3 millions en 2060.

### Connaissez-vous le coût moyen à supporter pour une personne en état de dépendance ?

Il est estimé à 1800 €/mois, en cas de maintien à domicile et à 2300 €/mois en établissement spécialisé<sup>(1)</sup>. Cela représente un **montant considérable à un moment de la vie où les revenus diminuent.**

**ÊTES-VOUS PRÉPARÉ À FINANCER VOTRE ÉVENTUELLE PERTE D'AUTONOMIE, TOUT EN PRÉSERVANT VOS PROCHES ?**

## Pourquoi se prémunir de la dépendance en souscrivant l'offre spécifique PERTE D'AUTONOMIE de La Mutuelle Familiale ?\*

### ✔ VOUS ÊTES COUVERTS POUR TOUT OU PARTIE DES DÉPENSES LIÉES À VOTRE ÉVENTUELLE PERTE D'AUTONOMIE

Que vous soyez logé à domicile ou en établissement spécialisé.

### ✔ VOUS PRÉSERVEZ VOTRE PATRIMOINE ET VOTRE INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

En cas de dépendance, grâce à la rente versée, vous éviterez à votre famille d'être une charge financière et vous pourrez leur transmettre votre patrimoine.

### ✔ VOUS BÉNÉFICIEZ DE NOTRE EXPERTISE

Nos équipes vous accompagnent dans vos démarches administratives, souvent longues et complexes.



(1) Sources DGCCRF 2009 publiées sur le portail du Ministère de l'Économie et des Finances.

\*Voir conditions d'adhésion en agence, le souscripteur doit être membre participant ou honoraire de La Mutuelle Familiale et âgé de moins de 75 ans.

# Des cotisations attractives

## QUELLE RENTE MENSUELLE SOUHAITEZ-VOUS PERCEVOIR ?

Choisissez parmi l'un des six niveaux de cotisation proposés :  
10 €/mois, 15 €/mois, 20 €/mois, 30 €/mois, 40 €/mois et 50 €/mois.

### Exemple 1 - Cotisation : 30 €/mois

Adhésion à 60 ans

	DÉPENDANCE TOTALE	
ÂGE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE DÉPENDANCE	80 ans	85 ans
ESTIMATION DU MONTANT DE LA RENTE PERTE D'AUTONOMIE À VERSER	400 €/mois*	500 €/mois*

### Exemple 2 - Cotisation : 40 €/mois

Adhésion à 62 ans

	DÉPENDANCE TOTALE	
ÂGE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE DÉPENDANCE	80 ans	85 ans
ESTIMATION DU MONTANT DE LA RENTE PERTE D'AUTONOMIE À VERSER	470 €/mois*	610 €/mois*

\*Estimations 2016

## LES AVANTAGES DE LA GARANTIE PERTE D'AUTONOMIE DE LA MUTUELLE FAMILIALE ?

- ✓ Pas de questionnaire médical<sup>(2)</sup>
- ✓ Souplesse de versement de vos cotisations  
*Chaque année, vous pouvez modifier le montant de vos cotisations.*
- ✓ Une garantie acquise à vie à hauteur des cotisations versées  
*Garantie en points : les cotisations ouvrent droit à des points. Ces points alimentent un compte personnel, qui au moment de la reconnaissance de l'état de dépendance, vous sera versé sous forme de rente.*
- ✓ Un versement automatique de la rente mensuelle à vie<sup>(3)</sup>, sans passer par un médecin conseil  
*Pour une personne dépendante totale (GIR1<sup>(4)</sup> et GIR2<sup>(4)</sup>), dès lors que celle-ci est reconnue par l'APA<sup>(5)</sup>.*
- ✓ Vous et vos proches bénéficiez de services d'assistance disponibles dès l'adhésion

(2) L'assuré ne doit pas notamment être en état de dépendance ni même avoir déposé une demande en ce sens auprès du Conseil Général. En cas d'achat d'unités de rente additionnelles supérieures à 1000 €, vous devrez remplir un questionnaire médical. (3)

Sous réserve que la durée de l'état de dépendance soit supérieure à trois mois. (4) GIR : degré de dépendance défini par la grille nationale AGGIR (Autonomie, gérontologie, groupe iso-ressources). (5) APA : allocation personnalisée d'autonomie.

SUIVEZ NOS  
COMMUNAUTÉS



Ma Prévention  
Santé



@mutFamiliale

NUMÉRO NON SURTAXÉ DEPUIS UN FIXE OU UN MOBILE  
**09 71 10 15 15**

infooffre@mutuelle-familiale.fr

SIÈGE SOCIAL :  
52, RUE D'HAUTEVILLE  
75487 PARIS CEDEX 10

[www.mutuelle-familiale.fr](http://www.mutuelle-familiale.fr)

Complétez et retournez ce coupon affranchi au tarif en vigueur à :  
**LA MUTUELLE FAMILIALE - Service Marketing**  
52, rue d'Hauteville 75487 Paris Cedex 10

Je souhaite recevoir un devis personnalisé sur la garantie Perte d'Autonomie :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N°Tél.: \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi 'informatique et libertés' du 6/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.  
Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à [servicecommunication@mutuelle-familiale.fr](mailto:servicecommunication@mutuelle-familiale.fr)

PRÉVOYANCE RENTE PERTE D'AUTONOMIE : Contrat collectif souscrit par La Mutuelle Familiale auprès de OCIRP Vie SA, au capital de 26 192 964 €, entreprise régie par le Code des assurances.  
RCS PARIS 339 688 608. Siège social situé au 17 rue de Marignan CS 50 003 Paris (8e). OCIRP Vie est l'assureur du contrat Perte d'Autonomie.

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité.  
SIREN n°784 442 915

 **Mutuelle Familiale**  
ma nouvelle mutuelle